

FLEURET DAMES
CRITÈRES DE SÉLECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE
SAISON 2021/2022



Votés au Comité Directeur du mardi 16 novembre 2021

M15

Individuel : (quota : à définir par la FFE).

Les x tireuses sont qualifiées selon le classement CID, en additionnant les points obtenus :

- en filière H2032, (attention pour aller en ½ finale on prend le CN + IDF).
- au Championnat de CID obligatoire (coefficient 1,5).
- à l'IDF (coefficient 1).

Equipe : (quota IDF :).

- Les équipes 1 et équipe 2 sont des équipes régionales (voir règlement IDF).
- L'équipe 3 (et équipe 4 si il y a lieu) est une équipe régionale (voir règlement IDF) :
 - Equipe 3 : le 1er non sélectionné en équ 1 et équ 2 (classement CID).
 - Si Equipe 4 : le 2^{ème} non sélectionné en équ 1, équ 2 et équ 3 (classement CID).

M17

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE).

Individuel (N2) : (application du règlement sportif FFE et IDF).

- Classement IDF : quota IDF : x tireuses.
- Classement CID : quota CID : 3 tireuses
- Classement CID obtenu en additionnant les points :
 - IDF n°1 et **Championnat IDF** (coefficient 0,5).
 - Championnat CID (**obligatoire**) sur IDF n°2 (coefficient 1,5 tireuses CID reclassées).
 - Circuit national Paris (coefficient compétition)

Equipe : (application des règlements sportifs FFE et IDF).

« Le titre de d'Equipe Championne de CID est attribué lors du championnat IDF par équipes ».

M20

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE).

Individuel (N2) : (application du règlement sportif FFE et IDF).

- Classement IDF : quota IDF : x tireuses.
- Classement CID : quota CID : 3 tireuses
- Classement CID obtenu en additionnant les points :
 - IDF et Championnat IDF (coefficient 0,5).
 - Championnat CID (obligatoire) sur Championnat IDF (coefficient 1,5 tireuses CID reclassées).
 - Circuit national Paris (coefficient compétition).

Equipe : (application des règlements sportifs FFE et IDF).

« Le titre de d'Equipe Championne de CID est attribué lors du championnat IDF par équipes ».

Seniors

Individuel (N1) : (application du règlement sportif FFE).

Individuel (N2) : (application du règlement sportif FFE).

Equipe : (application du règlement sportif FFE).

- N1 : CEMVS, US Ivry